# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à vingt-heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

### Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Cécile SANGUINETTI, Nicolas BOUCHIRED, Magali LEMAITRE, Géraldine AURADOU, Nathalie DUPRE, Didier GUEVILLE, Jean-Luc FORT, Christelle GALLIER-CHAUSSE, Marie-Dominique HAUCHECORNE, Jacky LEROY, Daniel MARTIN, Mélanie RAULT, Carine THOMASSIN.

#### **Etaient absents:**

Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA (pouvoir à Didier GUEVILLE), Frédéric CADIOU, Davis LUCAS (pouvoir à Jacky LEROY).

Arrivée de Christian NOCQUE à 20 h 40.

### Secrétaire de Séance :

Carine THOMASSIN.

Après refus de Didier GUEVILLE et Christelle GALLIER-CHAUSSE.

Jean-Luc FORT précise sur le compte rendu du 11 février 2015, qu'en qualité de secrétaire de séance, il n'a volontairement pas été associé à la rédaction du document qu'il ne cautionne donc pas.

Madame Le Maire rappelle le rôle du secrétaire de séance inscrit dans le règlement intérieur du conseil municipal.

Le compte rendu du 11 février 2015 est approuvé.

Madame Le Maire demande l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : point n° 10 : personnel communal : convention d'adhésion service médecine préventive CDG 76.

Jean-Luc FORT refuse cette inscription faisant référence au C.G.C.T.

Le point n° 10 n'est pas ajouté à l'ordre du jour.

#### 1-COMPTE DE GESTION 2014

15.02.08

Monsieur MANIER, Receveur municipal de la Trésorerie d'Harfleur, commente les résultats du Compte de Gestion 2014, qui font apparaître un excédent global de 654 723,44 € en clôture d'exercice.

Le Compte de Gestion 2014 établi et présenté par le Receveur Municipal, certifié et visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

## 2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

15.02.09

Madame Le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2014. Un excédent global de 654 723,44 € est constaté.

Monsieur Daniel MARTIN, doyen du conseil municipal, demande aux conseillers municipaux d'approuver les résultats du Compte Administratif 2014 établi par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**x** approuve les résultats cumulés du Compte Administratif 2014, présentant un excédent global de 654 723,44 €.

Madame Le Maire remercie les conseillers municipaux pour la confiance qui lui est témoignée.

#### 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

15.02.10

Compte tenu des résultats dégagés au Compte Administratif 2014 et des restes à réaliser d'investissement 2014 reportés en 2015, Madame Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit, conformément à la règlementation de la comptabilité publique :

Excédent d'investissement : 45 867,10 €
Restes à réaliser/recettes : 87 000,00 €
Restes à réaliser/dépenses : 229 870,00 €
Besoin de financement : 97 002,90 €
Excédent de fonctionnement : 511 853,44 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* décide d'inscrire en excédent de fonctionnement (compte 002) la somme de 511 853,44 €.

### 4- TAXES COMMUNALES 2015

15.02.11

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le produit fiscal attendu pour 2015. Elle propose de maintenir les taux de 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* décide de fixer les taux d'imposition 2015 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,59 %
- Taxe foncière bâti : 20,46 %
- Taxe foncière non bâti : 40,02 %

#### 5 - BUDGET PRIMITIF 2015

15.02.12

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que 3 commissions finances ont eu lieu pour la préparation et les décisions du Budget.

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2015 équilibré en section de fonctionnement à 1 582 371,00 € et en section d'investissement à 874 970,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (14 pour, 4 abstentions),

\* adopte le Budget Primitif 2015 présenté par Madame Le Maire.

#### 6- REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

15.02.13

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal des Vallées du Havre Est) s'élève à 23 451,69 € pour l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* opte pour l'inscription au budget primitif 2015 du montant de la participation au SIVHE pour 23 451,69 €.

#### 7- TARIF MANIFESTATION COMMUNALE 2015: VIDE GRENIER

15.02.14

Madame Le Maire donne la parole à Madame Cécile SANGUINETTI, Adjointe chargée de l'animation qui informe les conseillers municipaux du prochain vide grenier qui se tiendra le 07 juin prochain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**x** décide de fixer le tarif pour cette manifestation à 5 € les 2 m 50.

#### 8- TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2015

## ■ CHEMIN DES ECOLIERS — IMPASSE LA RUELLETTE 2<sup>EME</sup> PARTIE

15.02.15

Madame Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire projet EP 2013-0-76616-2196 et désigné "Impasse de la Ruellette-2ème partie et complément 1ère partie", dont le montant prévisionnel s'élève à 14 258,72 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 7 129,36 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- \* adopte le projet ci-dessus,
- **× inscrit** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 7 129,36 € T.T.C.,
- \* demande au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- **\* autorise** Madame Le Maire à signer tout acte à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### **■ BORNE FORAINE - PLACE DE L'EUROPE**

15.02.16

Madame Le Maire présente le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire projet EXT-2014-0-76616-4396 et désigné "Borne foraine place de l'Europe (version 1.1)", dont le montant prévisionnel s'élève à 11 040,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 460,00€ T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- \* adopte le projet ci-dessus,
- inscrit la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2015 pour un montant de 460,00 €
  T.T.C.,
- \* demande au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible,
- **\* autorise** Madame Le Maire à signer tout acte à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

#### 9- REDUCTION TITRE DE RECETTE 2014

15.02.17

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que chaque année la Société ORANGE règle à la commune une redevance d'occupation du domaine public routier pour les réseaux souterrains et aériens.

Entre 2010 et 2014, la redevance payable devait être de 10 135,49 € et les titres émis ont été de 10 359,64 €. Il est donc nécessaire de procéder à une réduction du titre de recette n° 302/2014 pour un montant de 224,15 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

\* accepte la réduction du titre n° 302/2014 pour un montant de 224,15 €.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Madame Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu d'une administrée qui demande s'il serait possible que l'entretien de la tombe de l'Aspirant Lemonnier soit pris en charge par la municipalité. Ce dossier sera vu en commission voirie.
- \* Suite à la question posée par Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA lors du conseil municipal du 11 février 2015 concernant la rédaction de rapports de synthèse sur les réunions plénières et commissions de la Communauté d'Agglomération, Madame Le Maire répond que :

# COMMUNE DE SAINT MARTIN DU MANOIR - SEANCE DU 14 avril 2015 - 2015/

"L'objectif n'est pas de multiplier les rapports. Et de toute façon, toute l'actualité de la CODAH est en ligne, sur le site CODAH.

Ce que je propose, c'est peut-être d'ajouter le lien CODAH sur notre site.

De plus, la rédaction de rapports de synthèse demanderait beaucoup de temps, tout en sachant que les élus de la majorité s'investissent déjà beaucoup.

Et ce qui est curieux, c'est que, durant le mandat précèdent, jamais une demande semblable n'a été faite."

La séance est levée à 21 heures 15.